

13 ème mois, salarié en cdd

Par miss0054, le 15/12/2014 à 14:50

Bonjour,

je travaille depuis le 14 décembre 2013 dans une entreprise, en cdd, et je me demandais si j'ai droit a mon 13 ème mois complet ou uniquement la moitié, étant donné qu'il est fractionné avec une partie au mois de juin et une partie au mois de décembre?

Au mois de juin je n'ai rien eu du tout, j'étais en poste depuis 6 mois, mais maintenant que je serais encore en poste le 31 décembre, comment cela se passera t'il? Ai-je droit à la totalité, même si les autres salariés ont eu une partie en juin et la seconde en décembre?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **15/12/2014** à **16:08**

Bonjour,

A priori, vous auriez déjà du percevoir la fraction du mois de juin et en fin d'année le reste, vous pourriez donc maintenant revendiquer la totalité s'il n'est pas prévu ene condition d'ancienneté suivant son origine...